



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°299 du 23 décembre 2019

SOMMAIRE

Spécial CSN des 27 et 28 novembre 2019

- Rapport au CSN des 27 et 28 novembre 2019
- SNTRS-CGT Rapport financier 2018
- Déclaration du CSN du SNTRS-CGT du 28 novembre 2019
- Votes au CSN des 27 et 28 novembre 2019
- Enjeux sociétaux liés aux questions environnementales et climatiques

Rapport au CSN des 27 et 28 novembre 2019

Par Josiane Tack, Secrétaire générale

L'actualité dans notre pays est suffisamment dense, les enjeux majeurs et les actions à engager imminentes. Je n'interviendrai pas ici sur ce qui se passe à l'international nous avons beaucoup à faire ici en France, ainsi je me concentrerai sur les enjeux et les luttes dans notre pays.

Le CSN du 27 novembre, hier après-midi, portait sur les enjeux sociétaux liés aux changements climatiques et environnementaux.

Après une introduction de Carine Barbier, adhérente SNTRS-CGT, les débats ont eu lieu dans le syndicat. Des positions diverses ont pu s'exprimer, après les votes des amendements, le texte amendé présent sur table, a été adoptée à 2 voix contre et 35 voix pour, il n'y a pas eu d'abstention. Ce texte est un premier pas, nous aurons d'autres débats notamment sur les énergies comme demandé hier après-midi et l'élaboration de revendications. Mais d'autres sujets brûlants d'actualité sont à débattre aujourd'hui : la réforme de la retraite à points et l'organisation de nos mobilisations pour le 5 décembre mais aussi après le 5 décembre.

Les violences sexuelles et sexistes

L'actualité récente nous ramène aux manifestations de samedi 23 novembre contre les violences sexuelles et sexistes ainsi qu'au 25 novembre fin du grenelle sur ce sujet et date de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Ce type de violences relève de la sphère privée mais pas exclusivement, les violences au travail ne sont pas "un phénomène marginal, accidentel", mais "un risque systémique" déclarent nos camarades de l'Ined dans une étude à sortir en mars 2020. Insultes, pression psychologique, violences sexuelles... l'Ined explore les différentes facettes des violences dans le cadre professionnel. Il en ressort que 20,1 % des femmes et 15,5 % des hommes déclarent avoir subi au moins un fait de violence au cours des douze mois précédant l'enquête. Parmi ces personnes, huit sur dix se disent victimes de violences multiples ou plurielles, ce qui fait des violences au travail un "risque systémique".

Dans notre ministère, il n'y a que peu de sanctions au niveau du ministère de l'enseignement scolaire mais aussi au sein des universités de nombreux témoignages le prouvent. Au CNRS, nous avons mené plusieurs actions de défense sur ce sujet, ces agressions au CNRS sembleraient mieux reconnues lorsque le travail syndical est mené sans relâche mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir au niveau de la prise de conscience de tous. Nous devons interpeller nos employeurs sur la mise en œuvre de procédure sur l'accompagnement des personnels en cas de violence sexistes et sexuelles. Il est nécessaire et urgent, de créer les conditions dans lesquelles les victimes seront écoutées pour briser ce mécanisme d'oppression des femmes, qui sont toujours placées dans une situation d'inégalité au travail. Le 25 novembre 2017, E. Macron avait déclaré la journée de lutte contre les violences faites aux femmes la « grande cause de son quinquennat ». Plus de deux ans après, les faits démentent le discours. Cette question est invisible dans les bilans sociaux produits par le ministère, les rectorats et les organismes de recherche.

Les procédures prévues par la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction Publique ne sont jamais appliquées dans l'Éducation nationale, ni au MESRI. Dans l'accord Égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, il est écrit explicitement que les employeurs publics ont un devoir d'exemplarité en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et qu'il leur est demandé un principe de tolérance 0. Alors il est grand temps de leur demander des comptes.

Précarité étudiante et mobilisation étudiante

Suite à l'acte terrible de cet étudiant il y a une vingtaine de jours qui s'est immolé devant le Crous de Lyon pour dénoncer la précarité étudiante, les mobilisations s'enchaînent.

La journée de mobilisation étudiante contre la précarité du 26 novembre 2019, à l'appel de la Fage, l'Unef, Solidaires, la FSE et l'Alternative, a été marquée par des blocages à Lyon-II et à Nantes, des assemblées

générales organisées dans plusieurs universités françaises (Paris, Strasbourg, Lille-III) et une manifestation à Lille.

"Dans près de 25 universités, les étudiants se sont mobilisés dans le cadre de la journée de mobilisation nationale contre la précarité étudiante appelée par l'intersyndicale. Plusieurs milliers d'étudiants ont organisé des rassemblements ou des actions comme des 'restaurants universitaires Crous gratuits' à Paris, Grenoble, Rennes, Marseille, Versailles, Bordeaux ou Brest pour sensibiliser à la question de la précarité étudiante". Les étudiants appellent à s'engager dans la mobilisation du 5 décembre prochain et à organiser des actions jusqu'à cette date.

Budget 2020 : il s'agit d'un budget d'austérité

Le projet de loi de finances 2020 affiche 500 millions d'euros et 2% d'augmentation pour le MESRI : 3 fois moins en euros que pour l'armée !

L'augmentation cumulée depuis le début du quinquennat atteint 1,7 milliards sur 3 ans nettement inférieure à 0,1% de PIB.

Le gouvernement met en avant cette augmentation comme preuve de sa volonté d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche.

En réalité, près de la moitié de ces 500 M€ va à la recherche spatiale, notamment pour payer les dettes de la France envers l'Agence Spatiale Européenne. Le reste se répartit entre l'enseignement supérieur (+175 M€) et la vie étudiante (+67 M€). C'est bien maigre pour faire face à l'augmentation constante du nombre d'étudiants.

Quant à la recherche, ses crédits sont maintenus au niveau de 2019 (6,9 milliards € pour le programme 172 qui finance les organismes de recherche et l'ANR). Selon le gouvernement ce maintien consolidera la recherche avant la grande réforme introduite par la LPPR l'an prochain, qui devrait s'accompagner d'une relance du financement.

En attendant, le budget du CNRS vient de tomber et le taux de réserve pour les dépenses hors personnel est relevé de 3 à 4%. Cela est un très mauvais signe et va encore diminuer un peu plus la marge de manœuvre de l'établissement pour mener à bien des actions spécifiques.

La mobilisation paie : suite à une mobilisation de notre communauté le PDG du CNRS qui voulait réduire les promotions des CR en CRHC de 50 postes y a renoncé. Il y aura donc 250 promotions de CRCN vers CRHC cette année.

Continuons sur la loi de programmation de la recherche,

En début d'année le PDG du CNRS a réuni les directeurs d'unité dans laquelle il a ouvert l'année des 80 ans du CNRS, le premier ministre présent à cette occasion avait annoncé le projet de loi de programmation de la recherche. Ce mardi 26 novembre, lors de la cérémonie « de clôture » des 80 ans associée à la remise de la médaille d'or du CNRS, le président de la république était présent, il a annoncé que les budgets recherche de la R et D devait passer à 3 % du PIB. Ce qui se chiffre en milliards d'euros.

Voici, exactement ce qu'il a dit dans son discours.

Il déclare dans son discours :

« On ne peut pas penser la puissance économique française et européenne sans penser la force de l'investissement dans la recherche. Cela fait des décennies qu'on parle des 3 % ; je crois que cet objectif doit être réaffirmé, mais en nous donnant aussi à travers cette loi de programmation les moyens de la part publique qu'on y alloue ». « On a besoin aujourd'hui d'un investissement public et privé qui soit à la hauteur. »

Il annonce qu'un texte sur la LPPR doit être présenté au conseil des ministres, entre mi et fin février 2020. Mais cet argent qui devrait être donné à la recherche (au sens large) doit s'accompagner d'une réforme de l'évaluation. *« Si on met plus de moyens, il est légitime qu'on regarde où vont les choses, à un rythme qui correspond aussi à celui de la science, qui ne peut pas être tous les six mois, ni même forcément tous les ans, mais qui n'est pas non plus l'absence de regard »,* estime-t-il.

Il ajoute « pour moi, le sujet, c'est d'une part qu'il y en a trop, d'autre part qu'au fond, on n'est pas assez courageux sur les conséquences qu'on en tire. Donc il faut en faire moins, mais être plus clairs sur les conséquences qu'on en tire ».

« Ce qu'il faut réussir à faire, c'est : dégager plus de marges de manœuvre sur des projets où on se donne un peu plus de temps et de la visibilité pluriannuelle, qui sont plus différenciant, mais on assume aussi que si on évalue, et que l'évaluation n'est pas au rendez-vous, on peut pivoter les choses. Tous les, je ne sais pas, trois ans, quatre ans, en fonction de la structure du projet. »

Au cours de son intervention, il souligne également que la LPPR doit :

- « Mieux payer les nouveaux entrants ».
- Mettre en place « des systèmes de tenure track ».
- « Développer des CDI de projet ».
- Pour les appels à projets, « en particulier ANR », « remettre des moyens » car « les tickets sont trop faibles, et le taux de succès est trop faible ». Avec notamment l'objectif d'avoir des financements permettant de « gérer le coût complet » du projet de recherche.
- « Assumer des grandes ambitions nationales et européennes » en matière de recherche sur « quelques » sujets, dont l'intelligence artificielle et le changement climatique.
- « Simplifier » la « complexité administrative ».

Voilà, en gros les engagements du président Macron en matière de LPPR.

Pour Frédérique Vidal, « à travers la loi de programmation, nous avons deux grands défis à relever » : la baisse de l'attractivité des carrières scientifiques et la conception d'un « authentique projet de société ». Sur le premier point, la LPPR doit « redonner aux scientifiques trois choses essentielles : du temps, de la liberté et des moyens ». Sur le second, il s'agit de « répondre à une série de questions concrètes qui conditionnent une part de notre avenir ».

Pour le PDG du CNRS, A. Petit

« Monsieur le président, madame la ministre, nous avons besoin que l'Etat affirme sans ambiguïté l'importance qu'il accorde à la recherche, à sa conviction que nous devons rester un grand pays scientifique », déclare Antoine Petit, P-DG du CNRS, lors de cette même cérémonie.

« Nous avons besoin d'une grande loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Une loi ambitieuse, inégalitaire - ou différenciante, s'il faut faire dans le politiquement correct -, vertueuse et darwinienne, qui accompagne les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale », ajoute-t-il..

A ces discours 5 chercheurs et une ingénieure sont intervenus pour dénoncer ce qui pour eux constitués des entraves à leurs métiers si une ou deux interventions ont été à peu près correctes les autres étaient vraiment catastrophiques avec entre autre une demande de recrutements de personnels précaires mais pas trop quand même afin de ne pas perdre le savoir-faire, car en fait bien sûr c'est la loi Sauvadet qui est responsable de tous les maux en matière de recrutement !

Voilà, en quelques paragraphes ce qui a été dit sur la LPPR. De l'argent oui mais aux meilleurs, de manière très sélective, en mettant en œuvre tous les outils discriminants qui vont bien :

Abondement de la recherche sur projet, augmentation sans complexe de procédure de recrutements précaires : soit disant « CDI de projet », déterminé par la durée du projet et dont les personnels ne pourront faire valoir l'ancienneté acquise de CDI de projet en CDI de projet. Cela signifie juste la précarité à vie.

Des tenure track : CDD de 6 ans pour « jeunes » chercheurs excellents, recrutés sur le volet et qui à l'issue de ce contrat auront vocation à devenir professeur d'université ou directeur de recherche.

Le ministère justifiant se recrutement comme réservé à une élite et permettant de recruter « jeunes » dans les établissements de recherche.

Ces deux types de recrutements reviennent dans les différents modes de recrutements que l'on retrouve dans les documents fournis par les groupes de travail mis en place pour réfléchir à l'élaboration de la LPPR. Vous avez sur la table des analyses élaborées par le bureau national au sujet de ses GT (GT1, GT2 et GT3). Certains ne sont pas totalement finalisés. Nous vous enverrons une version finalisée des textes très bientôt.

Nous devons expliquer ce qui est prévu dans cette loi, les personnels risquant d'être « aveuglés » par la promesse des 3 % de budget pour la R&D, sans comprendre les enjeux qui sont derrière. Il y a vraiment beaucoup de travail à faire sur ce sujet.

Ainsi, depuis plusieurs mois, tout le monde s'affaire au MESRI sur cette fameuse loi pluriannuelle de programmation. Les textes des GT sont une commande du gouvernement pour réfléchir sur le sujet de la loi. Le MESRI, prendra tout ou partie de ces propositions, certaines devraient être écartées comme la constitution décrite dans les GT1 et GT3 d'un conseil dédié à la recherche scientifique qui devrait définir les grandes orientations de celle-ci pour la France. Ce modèle le ministère n'y tient pas.

Il a retenu deux thèmes à discuter avec les organisations syndicales, l'une sur l'indemnitaire, l'autre sur l'indiciaire.

En effet, la ministre Vidal veut dissocier la question des rémunérations de celle de la retraite en les incluant dans la loi pluriannuelle de programmation de la recherche. C'est ce qui est en cours en ce moment, avec la consultation des OS sur ces sujets.

Pour ce qui est de l'indemnitaire le ministère a compris qu'il y avait une opportunité à saisir entre LPPR et réforme des retraites même si officiellement ces sujets sont dissociés.

Le ministère porte la revendication de l'alignement des primes de notre ministère sur la moyenne des primes des corps de même niveau que les nôtres dans la fonction publique d'État. Par exemple, les primes moyennes des attachés d'administration dans le champ de l'État représentent 48 % de la rémunération, ainsi cela devrait être la prime moyenne des IE dans notre champ. Bien sûr cette prime serait pour partie modulable par le mérite. Ils parlent de 2/3 en socle et 1/3 au mérite. Courral en charge de ce dossier au ministère explique que le CIA n'existera bientôt plus et sera remplacé par quelque chose qui ne nous fera pas plaisir à nous syndicalistes... à suivre... Les chercheurs sont bien sûr embarqués dans cette réflexion sur les primes et sont même en première ligne. Pour l'indemnitaire, même si la ministre s'en défend, ces discussions seront à mettre en regard de la loi sur les retraites.

Pour ce qui est de l'indiciaire malgré l'absence de cette partie dans le GT2, le ministère veut bien regarder ce sujet avec les organisations syndicales. Depuis, le début des échanges sur la LPPR, nous martelons que nous voulons une amélioration des grilles et en particulier une mise en cohérence des grilles en prenant pour pivot la grille des IE. Nous avons élaboré des revendications sur l'amélioration des grilles, les avons partagés avec les camarades de la FERCSup et de la CGT inra, nous venons d'envoyer un document de revendication d'amélioration des grilles au ministère (il est disponible sur table). Ce document nous a été demandé expressément par le ministère car ils veulent travailler à minima sur la mise en cohérence de la grille des IR par rapport au IE nous ont-ils dit. La réunion de concertation sur ce sujet aura lieu le 2 décembre. Peut-être aurons-nous une reprise partielle de nos revendications en particulier sur la grille des IR ? Ils nous ont dit être preneur. Comme quoi tout ce qui est dans les GT n'a pas vocation à être repris par le ministère. Le GT2 mettant noir sur blanc que l'indiciaire n'était pas d'actualité seul l'indemnitaire n'avait d'intérêt à leurs yeux.

Avant, de passer au sujet des retraites qui est central en cette période avec la grève à partir du 5 décembre je ferai un retour sur le contrat d'objectif et de performance du CNRS qui a été rejeté par deux fois au comité technique du CNRS et qui sera soumis au conseil d'administration du CNRS la semaine prochaine. Ce COP met en œuvre sans surprise les outils qui seront repris dans la LPPR en particulier en matière de recrutement précaire, tenure track, CDI en lieu et place de CDD on retrouve aussi les mêmes éléments dans le plan stratégique de l'INSERM. Vous trouverez nos analyses sur ce sujet sur table. Il faut remettre ces différents textes dans le contexte de la loi de transformation de la fonction publique qui commence à être déclinée au niveau de notre ministère, les textes sont examinés au CTMESR en cette fin d'année.

Si on prend un peu de recul, nous voyons que tous les éléments d'un même puzzle se mettent en place : la casse du statut de fonctionnaire passage obligatoire pour la mise en place d'un système ultra libéral notre pays.

La réforme des retraites est un de ces éléments du puzzle, il s'agit d'une commande de l'Europe en vue de la réduction des budgets publics consacrés aux pensions. En juin dernier la feuille de route de l'Europe pour la

France comprenait cette injonction passage à un système de retraite à points dit « universel » avec comme premier objectif une économie rapide de 5 milliards d'euros.

Le sujet de la réforme des retraites

Je ne vais pas ici développer une nouvelle fois pourquoi nous sommes opposés à cette réforme nous avons déjà eu ce débat. Nous devons voir aujourd'hui où nous en sommes dans les préparatifs du 5 et de l'après 5 décembre. Fin des négociations le 8 ou 9 décembre prochain annonce le gouvernement.

Le CCN et la CEC ont décidé d'une participation CGT à la réunion avec Édouard Philippe du 26 novembre, dans l'urgence le bureau national a fait remonter son accord pour ce rendez-vous. Rendez-vous dont la feuille de route était claire. Le vendredi 15 novembre Édouard Philippe a annoncé dans les médias qu'il rencontrerait les organisations syndicales.

La dynamique portée par l'ensemble des structures de la CGT dans la construction du rapport de force, ainsi que nos arguments pèsent de plus en plus dans le débat public, explique la lettre du bureau confédéral. En quelques jours, le gouvernement dans la précipitation à proposer la création d'un groupe de travail sur « l'emploi des seniors » et un plan d'action en faveur de « l'émancipation économique des femmes » : 2 thèmes portés par la CGT lors des rencontres avec Delevoye. Les derniers sondages montrent à la fois la prise de conscience grandissante sur la nocivité des mesures annoncées et le soutien à la mobilisation du 5 décembre. Cette stratégie permet de marquer des points pour la CGT, le bureau confédéral réuni le lundi 18 novembre proposait de répondre favorablement à une éventuelle rencontre, et d'exiger des réponses immédiates sur nos principales revendications à savoir :

- le maintien et l'amélioration du système de retraite actuel ;
- l'augmentation du SMIC, des salaires et du point d'indice ;
- l'égalité salariale femmes / hommes...

A défaut de réponse concrète du gouvernement, la CGT quitterait la séance.

C'est sur cette base que le bureau national a répondu favorablement.

Vous trouverez sur table le communiqué de la CGT qui rappelle les revendications de la CGT et aussi appelle à amplifier la lutte au sortir de la rencontre avec le premier ministre. Ces rencontres sont l'occasion pour la CGT de médiatiser sa position et de montrer qu'elle n'est pas opposée à parler des vraies revendications et à être force de proposition concernant l'amélioration du régime de retraite actuel. En gros à déconstruire l'image de la CGT que les médias et le pouvoir cherchent à imposer parmi nos concitoyens.

Le gouvernement est aux abois, le MEDEF est à l'offensive, gouvernement et médias martèlent en expliquant qu'il s'agit d'une grève pour le maintien des régimes spéciaux. Campagne de publicité dans les médias sur la réforme des retraites pour expliquer les bienfaits de cette réforme en matière d'égalité femmes-hommes. Le camp d'en face mène aussi une campagne contre la CGT qui refuse de discuter... Le président tente de diviser les français en leur demandant pourquoi ils veulent se joindre au mouvement du 5 décembre qui ne concerne d'après lui que les régimes spéciaux.

Acculé par le mouvement social qui s'annonce important à partir du 5 décembre, le gouvernement devrait faire "des annonces" d'ici mi-décembre, "après la grève" reconductible.

L'exécutif veut reprendre la main sur le calendrier. Dès dimanche, le séminaire gouvernemental consacré à cette réforme pourrait se conclure par "l'annonce d'un calendrier et de grands principes", a indiqué Gilles Le Gendre sur Public Sénat. Le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale s'est projeté "après la grève", prédisant que "dans les jours suivant la grève, nous serons capables de faire atterrir un certain nombre de propositions". Plus précis encore, il a estimé que "les annonces qui vont avoir lieu d'ici une quinzaine ou une vingtaine de jours permettront de clarifier les choses".

La situation n'est plus tenable pour le gouvernement qui jusqu'à présent repoussait sans cesse sa décision dans des choix possibles avec entre autre la question de la clause du grand-père ou de la bascule de tous les régimes en un seul régime à point en 2025, ou encore connaître les « exceptions de certains régimes qui ne devraient pas basculer vers des régimes à point etc.... »

Mais aussi répondre à l'étude du COR qui vient de rendre son rapport et explique qu'un déficit entre 8 milliards et 17 milliards est prévisible suivant la base de calcul retenue pour calculer ce déficit. Déficit complètement artificiel qui n'est que pure écriture comptable et qui est dû au désengagement de l'état qui n'a pas compensé les exonérations des cotisations liées aux mesures faites suite aux mouvements des gilets jaunes qui remontent déjà un an.

À quoi joue le gouvernement ? Veut-il vraiment augmenter le nombre de trimestres avant 2025 et le passage de la retraite à points ? A croire qu'il veut se tirer une balle dans le pied pour la mise en œuvre de la retraite à points ! Il est vrai qu'au sein du gouvernement les tiraillements doivent être très nombreux en fait le gouvernement est dans la « m... », ce dossier devient de plus en plus lourd pour eux. Ils sont au pied du mur, notre mobilisation doit les faire reculer, c'est le moment d'y aller !

La confédération a besoin de connaître dès le 5 au soir la situation sur les résultats de la mobilisation en matière d'arrêts de travail, mobilisation dans les cortèges, AG prévues, reconduction de la grève... un site sera à notre disposition mis en place par la FERC, je laisserai Magali nous en parler plus avant. Il y a un enjeu important c'est l'engagement du secteur privé dans cette lutte contre la réforme des retraites. Il faut que le secteur privé s'associe à cette lutte, tout le monde sera touché. Les remontés des camarades CGT dans les différents secteurs sont très encourageantes, les mobilisations suivant les secteurs sont bien antérieures au travail sur le 5 décembre comme dans la santé, les finances publiques et d'autres secteurs. La santé a sa propre dynamique de luttes, il faudrait que les personnels de la santé rejoignent massivement le 5 décembre.

En ce moment, Radio France est en grève 3% des effectifs supprimés alors que les chiffres d'audience sont excellents.

Les ports et docks, la SNCF, la RATP sont prêts à en découdre. Problème de pénibilité pour les ports et docks, problème lié à la perte du statut pour la SNCF. A la SNCF la CFDT appelle à la grève.

Dans les transports des préavis sont aussi posés

Coté fonction publique la prochaine intersyndicale est le 28 novembre. L'unité syndicale autour de la grève est loin d'être acquise.

Il ne faut pas que des secteurs restent isolés, ils doivent aller vers l'inter-pro, il est temps de fédérer les luttes.

Il y a beaucoup de colère parmi tous ceux qui essaient de vivre de leur travail mais aussi parmi les jeunes dont les étudiants. Les gilets jaunes vont rejoindre les cortèges suivant les régions.

Comment faire au niveau de la recherche et des universités pour fédérer nos luttes ? Organisation partout où c'est possible de comité de mobilisations.

Nous avons comme nous l'avons vu plus haut des raisons d'être en colère dans notre secteur avec la loi de programmation pluriannuelle de la recherche qui va accentuer la précarité. Les budgets toujours pas à la hauteur prévue pour 2020. Nous pouvons chaque fois que c'est possible nous appuyer sur les restructurations dans l'ESR, la précarisation toujours plus croissance dans notre milieu...

Il nous faut avoir une réflexion sur les formes d'organisation de la lutte. Il faut lutter contre la passivité et le pessimisme, il ne faut pas faire la grève par procuration.

Nous devons aujourd'hui au-delà des retours des uns et des autres sur les actions en cours dans chaque région se projeter sur l'après 5. Comment allons-nous continuer après le 5 à structurer et faire vivre la mobilisation ? Ce sont les questions que nous devons nous poser dès aujourd'hui.

SNTRS-CGT Rapport financier 2018

Par Sophie Toussaint-Leroy, trésorière nationale

Avant d'aborder le bilan financier à proprement parler, je voudrais faire un point sur les adhésions et les rentrées de cotisations de l'année 2018.

Le nombre d'adhérents est en très légère augmentation (+ 3 FNI), avec 83 adhésions et 67 résiliations. Les deux motifs principaux de démission sont le départ à la retraite : 12 adhérents n'ont pas souhaité maintenir leur adhésion après la fin de leur activité professionnelle et le départ de l'EPST, qui concerne 11 adhérents en fin de CDD ou partis en détachement dans un autre établissement.

7 camarades sont décédés. 5 camarades sont partis pour motif de désaccord avec les orientations du syndicat, et 4 ont rejoint un autre syndicat.

Le montant des cotisations perçues est en hausse de 2%, après trois années consécutives de baisse. Mais nous n'avons pas encore retrouvé le niveau de cotisations atteint en 2014.

Un petit rappel sur la répartition des cotisations : 10% restent aux sections, et 90% reviennent à la trésorerie nationale. Sur ces 90%, le syndicat reverse les contributions à la Confédération, l'UGICT, l'UFSE, la FERC, et le champ territorial, via Cogetise. Ces reversements représentent près de 49% du montant des cotisations reçues par le syndicat national. Seule la part qui reste au syndicat après les reversements Cogetise apparaît au bilan.

Passons maintenant au bilan financier.

Vous avez dans vos pochettes les bilans et comptes d'exploitation du syndicat national, des sections et le bilan consolidé (national + sections).

Commençons par le bilan consolidé :

L'actif s'élève à 346 846€. Le compte de résultat fait état d'un déficit de 178 €. 2018 est une année de congrès, et les années de congrès sont toujours déficitaires. Pour mémoire, en 2015, année du congrès de Sète, le déficit s'est élevé à plus de 4000€.

Le bilan fait état au passif de 6658€ de dettes, dont 2477 € de dettes COGETISE. Il s'agit des reversements à la confédération sur des cotisations manuelles 2018 versées en 2019. Nous avons tenu à effectuer avant la fin de l'année les reversements correspondant à l'ensemble des cotisations perçues dans l'exercice, ce qui n'avait pas été le cas en 2017.

Prenons maintenant le bilan des sections

L'actif s'élève à 181 626€. Après deux années excédentaires, le résultat de l'exercice est déficitaire de 19 450€, en lien avec la participation aux frais d'organisation de notre 29^e congrès qui s'est tenu à Dives sur Mer en mars 2018.

Le compte de résultat fait état de 55473€ de produits, principalement des cotisations et des subventions.

La part des cotisations qui revient aux sections s'élève à 32631 €, en hausse de 697 € par rapport à 2017.

Le montant des subventions a diminué par rapport à 2017, passant de 22574 € à 16982€, soit -5591€ et -25%. En effet, la Région Provence, qui bénéficiait d'une subvention de 5780€ depuis plusieurs années, n'en bénéficie plus à partir de 2018. Seules les sections INSERM pour 14282 € et Bretagne Pays de Loire pour 2700€ bénéficient à ce jour de subventions.

La rubrique dons internes, 5400€, concerne des versements des sections d'Aix et Marseille Sud à la Région Provence.

Les charges d'exploitation des sections s'élèvent à 74751€.

La rubrique achats est stable, à 2502€, pour des fournitures non stockées et du petit matériel. Cela concerne principalement la Région Provence pour 1493€, Lyon pour 303€, Midi-Pyrénées pour 235€ et Curie pour 190€.

La rubrique services extérieurs est en baisse, à 2010€. La sous-traitance concerne la gestion de domaines de messagerie pour les sections Bordeaux et Côte d'Azur. La presse concerne principalement les abonnements à la presse CGT pour 12 sections.

La rubrique autres services extérieurs, 22 281€, est en hausse. Cela est dû en grande partie à la solidarité envers les salariés en lutte.

Les frais de mission pour l'activité locale constituent la charge la plus importante, pour 9975€ et 16% des dépenses des sections. Ils sont répartis entre les frais de déplacement : 7303€, en baisse de 2094€ et de 22% par rapport à 2017, et les frais de réception : 2672€ en hausse de 1288€ et de 93% par rapport à 2017. Pour les frais de déplacement, les montants les plus élevés sont pour la région Provence : 2624€, la section nationale Inserm : 2481 €, et la section IRD pour 598€. La section Midi Pyrénées a eu 717€ de frais de déplacement mais plus de la moitié concerne des remboursements de déplacements de camarades pour la CE ou le CSN, en lieu et place de la trésorerie nationale.

Pour les frais de réception (AG, pots, etc.) les montants les plus élevés sont pour la section Inserm, 557€, la région Provence : 503 € et la région Midi-Pyrénées : 275€.

Les frais de formation syndicale s'élèvent à 1636€, en hausse de 431€ et 35% par rapport à 2017. Cela concerne 8 sections.

Les frais de mission-déplacement Congrès de 1002€ correspondent à la prise en charge par les sections Curie, ENS et Midi-Pyrénées des frais de transport de leurs délégués pour se rendre à Dives. Ces frais sont habituellement pris en charge par la trésorerie nationale. Le national remercie les camarades de ces trois sections.

Les frais d'affranchissement et téléphone, 792€, sont en baisse de 5%. Cela concerne principalement 4 sections : Midi-Pyrénées pour 341€, Provence pour 194€, Nantes pour 104€ et Lyon pour 82€.

La gestion courante, pour 600€, en baisse de 12%, concerne 4 sections pour des frais d'hébergement de sites Web et un cadeau de départ en retraite d'une camarade militante.

Les frais bancaires, soit 4624€ et 8% des dépenses, sont en augmentation de 305€ et 7%. Une piste d'amélioration est à poursuivre : la fermeture des comptes à la Banque Postale, qui, contrairement au Crédit Mutuel, fait payer des frais de tenue de compte. En 2018, 4 sections avaient encore un compte CCP en plus de leur compte au Crédit Mutuel. 3 de ces comptes Banque Postale ont été fermés en 2019.

Une autre piste d'économie est la renégociation des frais de prélèvements automatiques, qui augmentent chaque année (+ 2 centimes par prélèvement en 2018). Pour renégocier avec le Crédit Mutuel, nous allons mettre en avant le fait que les sections peuvent opter pour la gestion dématérialisée de leur compte, ce qui ferait économiser à la banque les frais d'envois de relevés.

La rubrique dons aux organismes, pour 3050€, en très forte augmentation, concerne 8 sections qui ont versé à la CGT Solidarités Luites ou à leur UD.

Ensuite la rubrique dons internes concerne 4 sections : Aix et Marseille Sud à la Région Provence pour 5400€ et Thiais et Ivry à la trésorerie nationale pour 2626,92€ après les rattachements des adhérents à la section de Villejuif.

La contribution de la section INSERM au national, de 6500€, correspond à leur participation financière aux frais de fonctionnement au siège du syndicat à Villejuif.

Enfin, la participation des sections à l'organisation du 29^e congrès du SNTRS, est la charge la plus lourde pour les sections en 2018, avec 33430€. Il serait sans doute judicieux de mettre en place un système de provisionnement annuel de cette dépense, afin de mieux répartir l'effort financier. Cela pourrait faire l'objet d'une décision du CSN.

Abordons maintenant le bilan du syndicat national.

L'actif s'élève à 167514€. Le compte de résultat est excédentaire de 19 272€.

Les recettes du syndicat national proviennent des cotisations, des remboursements de frais de justice, de la contribution de l'UFSE aux frais de formation, et les dons internes (INSERM et autres sections).

Par ailleurs, dans le cadre du droit syndical, le CNRS met à disposition du syndicat, en plus des locaux, une allocation annuelle de 29 271 € hors taxes. Il s'agit d'un droit de tirage sur des crédits de subvention d'Etat, gérés par la Délégation régionale Paris-Villejuif. Ces crédits n'entrent donc pas dans le bilan comptable. Nous en reparlerons plus tard.

Voici le détail des principaux produits :

Les cotisations, dont le montant de 150 200 € est en légère hausse par rapport à 2017, mais reste néanmoins inférieur au montant de l'année 2014, qui était de 150 316 €.

Ensuite, les autres produits correspondent :

Aux recettes du congrès pour 34663€.

Au remboursement de frais de justice, 1800€, qui correspondent à la quote part de l'UFSE, la FERC et la FERC-Sup, sur les 2400 € engagés dans le cadre de l'affaire URMITE à Marseille.

Le remboursement de formations syndicales, 1116 €, correspond à la participation annuelle versée par l'UFSE pour le montage de nos actions de formation.

Les dons internes des sections 2626,92€ correspondent au solde des comptes des sections d'Ivry et de Thiais, qui ont été fermées en 2018.

L'apport de la section INSERM de 6500€, constitue la participation des camarades de l'INSERM aux frais de fonctionnement du siège national à Villejuif.

Pour ce qui concerne les charges au niveau national :

Les dépenses s'élèvent à 178 746 €, dont 33 927 € dédiés à l'organisation de notre congrès en mars 2018, à savoir 24740€ pour l'hébergement sur Dives et 9187€ de frais de déplacement.

Je reprends par ordre d'importance les principaux postes de dépenses, hors congrès :

En premier, les frais de personnel, soit 95 925 €, représentent 66% des dépenses 2018. Ils sont en hausse de 1.24%.

Vient ensuite le poste frais de missions (déplacements et hébergement), soit 30 315 € et 21 % des dépenses.

Ce poste est en forte diminution en partie grâce au fait que l'on utilise de plus en plus la visio conférence et parce qu'il n'y a qu'un CSN les années de congrès. Le bureau national s'est réuni en tout 43 fois. Nous avons organisé 1 Conseil syndical national, 6 Commissions exécutives, une Conférence nationale chercheurs. Nous avons également organisé des réunions de militants nationaux, en particulier des élus du Comité national et des CSI et des élus au CA du CAES du CNRS.

Des camarades du Bureau national se sont déplacés pour animer des réunions ou assemblées générales à Nancy, Rouen, Lyon.

Enfin, des camarades ont participé au Congrès du SNESUP-FSU.

En troisième position, vient le poste formation syndicale qui s'élève à 6870 € soit près de 5% des dépenses, en baisse par rapport à 2017, car nous n'avons organisé qu'une journée d'étude. Le syndicat a financé des stages de formation d'accueil sur 3 jours, animés par Daniel Steinmetz et Michel Pierre à Nantes, Paris Saint-Antoine et Nice pour une quarantaine de stagiaires. 6 camarades ont suivi des formations individuelles organisées par l'UGICT, l'UFSE ou la FERC sur les systèmes de retraite, les CHSCT, le statut et les recours administratifs. Enfin, nous avons poursuivi les formations à l'accompagnement et la défense individuelle : deux formations sur Villejuif en février et mars 2018 et une session en novembre 2018 sur Montpellier.

Enfin, en quatrième position, les frais de justice s'élèvent à 2686 €, soit 2% des dépenses, pour le co-financement de 2 recours juridiques : pour l'affaire URMITE : 2400€ dont 1800€ reversés par l'UFSE, la FERC et la FERC-Sup) et 286€ qui correspond à la quote part de la dernière facture d'avocat pour le recours déposé au Tribunal administratif par le SNTRS, le SNCS et SUD Recherche concernant les prérogatives des CRHSCT.

Cinq postes sont en augmentation par rapport à 2017 :

Le poste **fournitures** est en augmentation de 992€ par rapport à 2017 pour deux raisons : l'achat de 328€ de papier pour le tirage du BRS et 553€ de petites fournitures achetées à une association d'insertion de travailleurs en situation de handicap. Habituellement l'intégralité des commandes de papier est prise sur la subvention CNRS, ce qui n'a pas été possible en 2018. On a également investi 55€ dans l'achat d'une cafetière pour Villejuif.

Les dépenses de **matériel pour manifestation**: 2160 € sont également en forte augmentation. Nous avons investi dans l'achat de drapeaux, badges et gilets SNTRS-CGT, qui ont été mis à la disposition des sections.

Le poste **affranchissement** : 752,85€ pour l'envoi individuel, à chaque adhérent, du courrier de Josiane appelant à voter CGT au scrutin de décembre 2018.

Le poste **presse documentation** connaît également une augmentation car nous versions 600€ par an à la FERC pour l'abonnement AEF, qui s'ajoute aux abonnements à l'Humanité, le Monde, les Echos, la NVO.

Le poste **sous-traitance** est passé de 345 à 780€. Cela est dû au fait que la FERC a refacturé, pour la première fois, 216 € pour la gestion des listes de diffusion par l'AFUL-CGT, et que l'on a demandé une formation en ligne pour la gestion du Prélèvement à la Source, qui a été facturée 118€.

J'en viens à faire un point rapide sur l'utilisation de la **subvention CNRS** qui s'élève à 29271€. Comme chaque année, cette subvention a servi à régler la location et le fonctionnement du duplicopieur, les frais d'impression et de routage du BRS, l'affranchissement et le téléphone, le papier, les fournitures de bureau, l'achat de 2 PC portables, d'un micro PC fixe et de licences.

Pour conclure, le bilan 2018 est pratiquement à l'équilibre. Cela ne doit pas nous faire oublier que cet équilibre repose sur le maintien, voire l'augmentation des rentrées des cotisations, car les cotisations constituent 89% des recettes du syndicat. Or, sur les 10 premiers mois de l'année 2019, on constate que le nombre de démissions est supérieur au nombre de nouvelles adhésions : 55 adhésions et 82 annulations, soit un écart de -27. Les motifs de démission du syndicat sont pour 21 camarades le départ de l'EPST (fin de contrat ou détachement), pour 10 camarades le départ en retraite. 4 camarades ont exprimé leur désaccord sur les orientations du syndicat et 1 adhérent a rejoint un autre syndicat. 7 camarades sont décédés. Pour les autres résiliations, dont nous ne connaissons pas toujours le motif, 17 concernent des adhérents n'avaient pas versé de cotisation depuis plus de deux ans.

Enfin, voici le bilan financier de notre 29e congrès qui s'est tenu en mars 2018 à Dives sur Mer. Le coût du mandat a été fixé à 25 €, montant inchangé depuis 2011. Le **coût total du congrès s'élève à 34 262€, il est inférieur de 2000€ à la prévision initiale**, pour deux raisons principales : tout d'abord, parce que la camarade Dina Bacalexi a participé à la prise en charge des billets d'avion des invités internationaux. Ensuite, parce que, grâce à l'efficacité de l'équipe d'organisation locale et nationale, plusieurs prestations ont été réalisées à moindre coût (pauses café, bar, boissons, réalisation des affiches et de la signalétique, sortie culturelle, etc.). Nous remercions chaleureusement tous les camarades qui se sont investis sans compter pour que ce congrès soit une réussite. Il faut maintenant penser à l'organisation de notre prochain congrès dans le courant du premier semestre 2021. Nous sollicitons d'ores et déjà des devis auprès de différents centres.

Approbaton des comptes : unanimité

Quitus à la trésorière : unanimité

Election d'Habiba Berkoun, trésorière nationale à compter de janvier 2020 : unanimité

Déclaration du CSN du SNTRS-CGT du 28 novembre 2019

La réforme des retraites à points projetée par le gouvernement rentre dans un objectif de démantèlement de la sécurité sociale et de tous les acquis sociaux de 1945. Elle va se traduire par une baisse considérable des pensions des retraités les plongeant dans la pauvreté et accentuera la précarité les jeunes générations.

Le Conseil Syndical National du SNTRS-CGT réuni le jeudi 28 novembre 2019 appelle l'ensemble des personnels des organismes de recherche à faire grève et manifester à partir du 5 décembre 2019 jusqu'au retrait du projet de retraite à points Macron-Delevoye et pour améliorer les régimes de retraites existants.

Faire reculer le gouvernement passera par une mobilisation unitaire, massive et s'inscrivant dans la durée. Pour cela, le CSN appelle à la tenue d'Assemblée Générale dès le 6 décembre pour décider de la reconduction de la grève et appelle à la constitution de comité de mobilisation pour nous conduire à la victoire.

Votée à l'unanimité

Votes au CSN des 27 et 28 novembre 2019

Pour information des dates des prochaines CE 23/01 ,19/04 ,12/06

Votes pour la date de la Journée d'étude suivie du CSN

JE/CSN 25/06 et 26/06 : Pour 12/ ABST 20/contre 4

JE/CSN 16/06 ET 17/06 : Pour 11/ABST 24/contre 8

La date retenue est le jeudi 25 juin pour la journée d'étude et le 26 pour le CSN

Votes pour le 30e congrès période de Mars à Mai 2021 Pour 23/ABST 4/ contre 0

Election d'un 3eme membre à la CFC, cela sera fait à la CE de Janvier 2020

Comptes 2018

Validation des comptes 2018 Pour 38/ABST 0/Contre 0

L'approbation du quitus financier Pour 38/ABST 0/Contre 0

Vote de la nouvelle ou nouveau trésorier :

Habiba Berkoun se présente pour prendre cette fonction Vote Pour 38/ABST 0/Contre 0

Déclaration du CSN du SNTRS-CGT du 28 novembre 2019

Votée à l'unanimité

Texte enjeux sociétaux liés aux questions environnementales et climatiques

Vote : 2 voix contre et 35 voix pour

Enjeux sociétaux liés aux questions environnementales et climatiques

Notre écosystème subit des transformations de grande ampleur. La contribution de l'activité humaine au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité en cours fait aujourd'hui l'objet d'un très large consensus scientifique. De nombreuses observations démontrent dès aujourd'hui que le système terrestre subit un changement majeur destructeur pour une partie du vivant tant animal que végétal et pour les sociétés humaines.

« Notre syndicat a pour buts propres de défendre les droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs des travailleurs de la recherche scientifique et d'agir pour la mise en œuvre d'une politique de la Recherche Scientifique conforme aux intérêts de la population et de la paix ». Pour le SNTRS-CGT, c'est d'abord le mode de production capitaliste qui est à l'origine de l'empreinte humaine dans les transformations de l'écosystème.

Les climato-sceptiques s'attaquent parfois violemment à la communauté des climatologues. Le SNTRS-CGT défend les intérêts moraux de nos collègues à travers le monde dont le travail produit des conclusions scientifiques argumentées et validées collectivement et non pas des opinions parmi d'autres, des croyances, voire de pures impostures.

Il est de bon ton aujourd'hui pour les capitalistes et les dirigeants politiques à leur service de prétendre se soucier de ces problèmes, leurs actions prouvent qu'ils sont guidés avant tout par la recherche de profit. Si chacun et chacune est incitée à la vertu individuelle, en consommant autrement, capitalistes et politiciens à leur solde ne peuvent nier leurs propres responsabilités dans le maintien d'un système qui ruine la planète. Le SNTRS-CGT dénonce ces impostures : ce ne sont pas tant les populations qui sont responsables, que le productivisme et le consumérisme dont le capitalisme constitue aujourd'hui la forme hégémonique.

En fait, certaines de ces modifications affectent les êtres vivants animaux et végétaux et touchent principalement les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. La destruction des écosystèmes, conséquence de la prédation capitaliste, menace la subsistance même de communautés vivant de la pêche ou de l'agriculture vivrière. L'eau potable devient un enjeu de conflits souvent meurtriers. Cette situation jette sur les routes de l'exil de nombreux réfugiés, que les gouvernements des pays « développés » et prétendent soucieux des enjeux climatiques refusent d'accueillir dignement, exploitant notamment la haine xénophobe et nationaliste. Nos partenaires, les syndicats de tous les pays concernés, soulignent leur droit au développement et la nécessité de lutter tous ensemble contre les causes et les responsables de ces catastrophes.

C'est pourquoi, outre la dénonciation des pratiques prédatrices, notre syndicat doit veiller à ce que les solutions proposées n'accentuent pas ces inégalités mais au contraire participent à les réduire et contribuent à la paix dans le monde.

Le SNTRS-CGT doit lutter contre ce système capitaliste, et pour l'instauration d'un nouveau système socialement juste et écologiquement responsable, permettant aux habitants de tous les pays et aux générations futures de vivre une vie digne et saine.

Le SNTRS-CGT affirme qu'il est illusoire de croire que la recherche scientifique à elle seule sera en mesure de résoudre les problèmes majeurs que soulèvent les changements climatiques.

En ce sens le syndicat appelle à une réflexion et à des changements de politiques en matière de : justice sociale, fiscalité, organisation du territoire, transport, énergie, urbanisme, productions agricole et industrielle, services publics, coopération internationale ...

Ainsi, le SNTRS-CGT revendique :

- Une réappropriation des richesses par tous les humains et une réduction des inégalités sociales ;
- La nationalisation ou la renationalisation des entreprises de transport avec une vraie politique de développement du rail à hauteur des besoins des populations, des entreprises de production et distribution de l'énergie, avec l'abandon de la loi « énergie » ;
- Une politique réellement ambitieuse de Recherche et Développement pour les moyens de production d'énergie, de transport...
- Un retour du financement public récurrent pour une recherche indépendante des lobbies ;
- Une politique d'aide au développement socio-économique des pays pauvres et en voie de développement ainsi qu'à la mise en place de vraies démocraties dans ces pays pillés depuis trop longtemps par des dirigeants complices des multinationales prédatrices ;
- Une politique de la recherche réellement ambitieuse en matière de compréhension des grands phénomènes liés à notre écosystème accompagnée d'une éducation populaire aux démarches et aux résultats de cette recherche ;
- L'appropriation par les citoyens des choix politiques nécessaires face au changement climatique.

Comme chaque fois que la lutte est à l'ordre du jour, le SNTRS-CGT travaillera avec tous les syndicats, partis, associations ou mouvements sociaux avec lesquels il y a convergence dans les constats évoqués plus haut, afin de mobiliser les personnels et plus généralement les citoyennes et citoyens.

Vote : 2 voix contre et 35 voix pour